



Prescription d'une dette sur compte bancaire

Par **Mialine**, le **27/04/2016** à **01:12**

Bonjour,

Quelqu'un pourrait il m'éclairer, j'ai reçu un courrier d'un huissier qui me réclame 635 € pour le compte de "MCS associés " sans me préciser autre chose. Après m'être renseigné, j'ai compris qu'ils agissaient souvent pour le compte de banques, bref la somme qu'il est possible que je dois à une banque date de 2003 sur un compte banque pop qu'ils n'ont pas voulu que je clôture à mon déménagement pour une somme due d'environ 40 € (des intérêts que j'avais refusé de payer). Du coup, serait-il possible que ces 40 voir 50 € ce soient transformés en 630 € ? N'y a-t'il pas prescription ? Que puis je faire si c'est vraiment vrai ?

Un grand merci pour vos réponses.